

Isabelle BEAUCHET

De: Accueil Urbanisme <accueil.urbanisme@ville-grasse.fr>
Envoyé: mercredi 2 mai 2018 08:47
À: 'Isabelle BEAUCHET'
Objet: TR: Approbation du nouveau PLU de la ville de Grasse - Quartier clavary

E 116

Service Accueil Urbanisme
De la ville de Grasse

Mme Myriam BONSAUDO

-----Message d'origine-----

De : Loris Di Certo <loris.dicerto@live.fr>
Envoyé : vendredi 27 avril 2018 16:10
À : Accueil Urbanisme <accueil.urbanisme@ville-grasse.fr>
Objet : Approbation du nouveau PLU de la ville de Grasse - Quartier clavary

Cher Commissaire enquêteur,

Je me permet de vous faire parvenir ce mail pour partager l'inquiétude qui est la notre et celle des riverains du quartier de clavary, En effet malgré l'inscription préalable d'une zone permettant l'installation d'une aire d'accueil des gens du voyage près du Boulevard Emmanuel Rouquier il semblerait d'aujourd'hui vous ayez pour projet de la maintenir et même de l'utiliser comme une aire commune pour la ville de Grasse et de Peymeinade.

Vous n'êtes pas sans savoir que ce quartier regroupe des ensembles résidentiels, une zone d'activité industrielle et commerciale ainsi qu'un Centre Hospitalier Universitaire.
Pour cette raison je me permet de vous faire part de la préoccupation de tous les riverains croisés au cours des derniers mois quand à l'aménagement d'une telle aire.

En effet le trafic engendré par ces différentes activités, ainsi que l'atteinte au calme du quartier que cela génère également ne saurait subir l'adjonction d'une telle aire d'accueil. En effet les différentes caravanes ainsi que les véhicules périphériques qui suivent les déplacements de cette population pourrait être un danger dans ce quartier. Qu'il s'agissent des différents croisements accidentogènes ou de le passage récurrent des ambulances ou pompiers pourraient créer un conflit avec cette aire.

Par ailleurs il semblerait que vous ayez dans le cadre de votre enquête, d'autre pistes quand à la localisation de cette aire sur une autre partie de la commune, notamment sur la route qui mène du rond point des Quatre Chemins à la commune d'Auribeau. Il semblerait que ce soit une meilleure solution car ca ne gênerait ni le trafic routier provoqué par les activités de la zone des bois de Grasse ni le passage quotidien et permanent des professionnels de santé.

Aussi, avec l'apparition imminente d'un projet qui par ailleurs est quelque peu démesuré au vu de la capacité d'accueil du quartier, conduit par promogim, l'adjonction d'un second projet avec cette aire d'accueil rendrait le quartier absolument invivable pour les riverains et impraticable pour les professionnels empruntant ces voies.

Puis il convient tout de même de rappeler que les équipements (transport, voiries, écoles etc...) ne sont pas en nombres suffisant pour supporter cette mutation importante du quartier. Il conviendrait donc de ne pas

rajouter encore cette aire de 45 places, soit le quota imposé pour deux communes d'une population importante, dans un quartier jusqu'alors bien paisible.

Je vous fait part ici d'une inquiétude d'un riverain, parmi tant d'autre, et puis d'un agriculteur exploitant dans le quartier ses Champs, et qui peut être amené parfois à emprunter les routes avec des engins agricoles et pour qui une explosion du trafic pourrait être réellement dangereuse.

Je vous remercie pour votre lecture

Je vous prie de croire, cher commissaire enquêteur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Loris Di Certo et Amandine D'aleo
Riverain du Chemin de la degoutte
À Mouans Sartoux

